



SMAST

Les agents du ministère du travail ont été informés par la presse d'un dépôt de plainte de leur nouvelle ministre, à l'encontre des propres services de son ministère ainsi qu'à l'encontre du journal Libération, plainte déposée pour parution dans le quotidien de documents dits « de travail » relatifs aux projets d'ordonnances aggravant les dispositions de la loi travail 1 « El Khomri », documents qui émaneraient des services de la Direction Générale du Travail (DGT). Il s'agit là du premier acte de Madame Pénicaud envers les agents de son ministère.

La Ministre du Travail n'a pas adressé de message à ses agents à son arrivée, elle n'a pas à cette heure répondu favorablement à la demande de rencontre des organisations syndicales qui appelaient à un mouvement de grève le 20 juin en défense des effectifs et des missions, malgré les textes qui prévoient l'ouverture de négociations dans le cadre d'un préavis de grève.

Cette attitude laisse mal augurer des relations qui s'instaureront entre la ministre et les organisations syndicales qui représentent ses agents.

Les agents de la DGT ont fourni de considérables sommes de travail à la demande du gouvernement pour préparer la loi El khomri, ne comptant ni leurs heures, ni leur temps de travail, en méconnaissance d'ailleurs - et c'est un comble pour le ministère du travail, des règles en matière de durée du travail et de repos hebdomadaire. Cette situation est en passe de se renouveler.

La préoccupation principale de la Ministre du Travail, en tant que représentante de l'employeur public, devrait être que les effectifs nécessaires au fonctionnement des services soient attribués au ministère et que les conditions de travail des agents soient respectueuses des règles de droit et de leur santé.

Mais celle-ci choisit, de porter plainte et de diligenter une enquête IGAS sur « les fuites ».

Concernant les projets du gouvernement en matière de modification du droit du travail, les déclarations du Président de la République sur la démocratie, la moralisation et la transparence des institutions et de leurs représentants, sont d'ores et déjà battues en brèche et cela n'est pas pour nous surprendre. Il est du devoir du gouvernement de faire connaître l'étendue de ses projets, et ce d'autant plus que l'ensemble des travailleurs est concerné et que les garanties protectrices qu'ils tirent de la loi sont menacées. Il n'est pas admissible que lorsque les Ministres rencontrent les partenaires sociaux, ils s'en tiennent à des « éléments de langage » et n'annoncent pas clairement leurs projets et intiment aux organisations syndicales le devoir de ne fournir aucune information à la presse.

C'est une véritable atteinte à la démocratie, notamment une atteinte à la liberté d'expression démocratique, et aux libertés syndicales.

Les organisations syndicales du ministère du travail demandent à la Ministre du travail de faire cesser les investigations en cours, de respecter la liberté d'expression et de cesser les pressions et mises en cause du personnel. Nous lui demandons d'accorder aux services les moyens nécessaires à un travail respectueux de la santé des agents.

Paris, le 28/06/2017

Contacts

Pour le SMAST CGT : Robert GUTIERREZ – 06 32 23 90 97

Pour le SNTEFP CGT : Martine CORNELOUP – 06 32 96 77 60

Pour SUD TRAVAIL – AFFAIRES SOCIALES : Yves SINIGAGLIA – 06 84 37 44 42

Pour la CNT TEPF : Gilles GOURC -06 87 33 14 32